

# Mali

***Principaux développements depuis mars 1999:** En mai 1999, le Mali a annoncé qu'il avait détruit 5.127 mines antipersonnel, tandis qu'il en avait retenu 2.000 à des fins d'entraînement. Le Mali n'a pas encore présenté son rapport Article 7, attendu pour le 27 août 1999. Le Mali a accepté de coprésider le SCE sur la destruction des stocks, mais n'a pas assisté aux deux réunions du SCE.*

## Politique d'interdiction des mines

Le Mali a signé le Traité d'Interdiction des Mines le 3 décembre 1997 et l'a ratifié le 2 juin 1998. Il n'a entrepris aucune mesure d'application nationale. Le Mali n'a pas encore présenté son rapport Article 7, attendu pour le 27 août 1999. En novembre 1999, un officiel du Ministère des Affaires Étrangères a informé l'Observatoire des Mines que le rapport avait été retardé parce que le chancelier en charge de celui-ci avait été affecté à d'autres responsabilités [\[1\]](#).

Le Mali a assisté à la Première Conférence des États Parties (FMSP) à Maputo en Mai 1999. Dans une déclaration en séance plénière, un représentant du Ministère des Affaires Étrangères, Farouk Camara, a affirmé que le Mali n'avait jamais été engagé dans la production ou le transfert de mines antipersonnel, ni n'en avait jamais déployé sur son territoire [\[2\]](#).

Au FMSP, le Mali a accepté de co-présider le Comité Permanent d'Experts sur la Destruction des Stocks, avec la Hongrie. Le Mali n'a pourtant pas assisté aux deux réunions du SCE en décembre 1999 et en mai 2000 à Genève.

Le Mali a voté en faveur de la résolution 54/54B de l'Assemblée Générale des Nations-Unies, en décembre 1999. Le Mali n'est pas partie à la Convention sur les Armes Conventionnelles, ni membre de la Conférence sur le Désarmement.

En novembre 1998, l'Association Malienne des Droits de l'Homme (AMDH) a constitué une coalition d'ONG, la Commission Nationale pour l'Interdiction des Mines. L'AMDH a informé l'Observatoire des Mines qu'à leur connaissance, il n'y aurait pas d'indication d'usage de mines antipersonnel par les forces armées maliennes en 1999 ou 2000.

Le 25 mai 1998, le Mali a débuté la destruction de ses stocks de mines antipersonnel et complété le processus en octobre 1998. Au FMSP, le Mali a annoncé que 5.127 mines antipersonnel [\[3\]](#) et 4.131 mines anti-char sans dispositif anti-manipulation avaient été détruites, au coût de 49.918.402 FCFA (72.233 US\$). Aucune de ses 6.400 mines anti-chars munies d'un dispositif anti-manipulation n'ont été détruites. Le Mali a choisi de conserver 2.000 mines antipersonnel pour l'entraînement [\[4\]](#).

Lors du FMSP, le Mali a mentionné qu'il avait été mené quelques modestes contributions aux activités d'enlèvement de mines et a constitué une force d'expertise en déminage, qui

a été déployée. En 1997, le Centre National d'Appareillage Orthopédique (CNAOM) a été mis sur pied tandis que le Centre de Rééducation pour Handicapés Physiques (CRHP) et l'Institut National de Réadaptation et de Formation Professionnelle pour Handicapés Physiques (INRFP-HP) ont fusionné.

Lors du FMSP, le Mali a déclaré qu'il souhaitait partager son expérience et son savoir-faire dans le domaine de l'appareillage, de l'orthopédie et de la réintégration des victimes [\[5\]](#).

---

[\[1\]](#) Entretien téléphonique avec Mr Samasékou, Chancelier, Ministère des Affaires Étrangères, Mali, 14 novembre 1999.

[\[2\]](#) Déclaration de la délégation malienne lors de la Première Conférence des États Parties du Traité d'Interdiction des Mines, Maputo, 3-7 mai 1999, pp 3-4.

[\[3\]](#) Identifiées comme 3.225 mines à pression et 1.902 mines à traction. Déclaration lors de la FMSP, p 5.

[\[4\]](#) Déclaration lors de la FMSP, p 5.

[\[5\]](#) Ibid., p. 6.